



## EDF coupure de courant sans me prévenir au préalable

Par **Neves**, le **06/11/2014** à **19:27**

Bonjours, je suis propriétaire d'un appartement depuis 6 mois j'ai fais faire des travaux et emménager il y a trois semaine. Hier EDF ma couper le courant sans me prévenir. La raison était que je n'avais pas mis le compteur à mon nom. Le technicien est venu aujourd'hui en urgence me remettre l'électricité et EDF va me faire payer 125€. Je voulais savoir si EDF avai le droit de me couper l'électricité sans me prévenir, sachant que sur mon compteur est écrit le numéro de mon appartement.

Dans l'attente de vous lire. Cordialement

Par **domat**, le **06/11/2014** à **20:14**

bjr,

edf ne vous a pas coupé le courant puisque, selon ce que vous écrivez, le contrat n'était pas à votre nom.

l'exploitant du réseau ne suspend pas immédiatement l'alimentation électrique après la demande de résiliation fait par le précédent occupant (si cela a été demandé) afin que les nouveaux locataires aient l'électricité en prenant possession de leur nouveau logement à charge pour eux de souscrire un nouveau contrat.

vous auriez du dès la prise de possession du logement souscrire un contrat.

l'exploitant du réseau ne peut pas savoir si le logement est occupé ou pas.

à votre avis qui va payer les consommations de votre appartement pendant les 6 mois ou vous avez fait les travaux puisque pendant 6 mois vous n'avez pas demandé l'alimentation électrique sans vous demander qui allait recevoir la facture.

en conclusion edf a le droit de suspendre l'alimentation électrique d'un local ou personne n'a demandé de contrat de fourniture.

cdt

Par **Neves**, le **06/11/2014** à **21:22**

Pour le payement des 6 mois je Pensee qu'ils vont me faire payer par rapport aux chiffres qu'il on eu par l'ancien propriétaire.?

Par **fifi 69**, le **23/10/2016** à **11:59**

suite a un demenagement en date 8 octobre 2016 dans une maison neuve je suis locataire a ma grande surprise vendredi 21 je rentre a la maison et plus d electricite le matin meme j avais fait mes changement de contrat sur xxxxxx j appelle edf qui me dit d appeler erdf qui eu me dise d appeler xxxxxx sachant que j ais un ascenceur et une personne a mobilite reduite jai fini par la par la prefecture c est sa la france nous somme dimanche 23 octobre 2016 12 heures et toujours pa de reponse a mon probleme merci a l agent edf ou rdf qui dout etre d astreinte que nous payont gracement j attend lundi si ces messsieurs dedaigne me donner une reponse merci les fonctionnaires continuer lol

**Bonjour,**

***La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".***

***Merci pour votre attention...***

Par **janus2fr**, le **23/10/2016** à **14:09**

Bonjour fifi69,

Vous dites avoir souscrit avec un fournisseur privé d'électricité que les règles du forum interdisent de nommer !

Je ne comprends donc pas vos griefs envers les fonctionnaires français...

Par **youris**, le **23/10/2016** à **18:18**

bonjour,

si vous avez souscrit un contrat de fourniture autre que le fournisseur historique, vous devez vous adresser à votre fournisseur.

il y a toujours un délai entre la souscription des contrats de fourniture et la mise en service de votre installation.

dans le cas d'une installation neuve, il faut fournir au distributeur le certificat de conformité consuel.

pour votre information, les personnels d'edf et d'erdf ne sont pas des fonctionnaires mais sont soumis au droit privé du travail et sont soumis à une convention collective particulière appelée statut du personnel des industries électriques et gazières.

salutations